

Déléguer la gestion... - Pour le meilleur et pour le pire !

Diversifier son épargne sur les marchés boursiers sans rien avoir à décider, c'est possible avec la délégation de gestion. On n'y gagne cependant pas à tous les coups...

Eric Leroux



[\[Voir l'infographie\]](#)

- Imprimez
- Réagissez
- Classez

Il n'est pas indispensable d'avoir le nez collé sur les indices pour gérer son épargne de manière opportune ! Les investisseurs qui n'y connaissent rien ou qui n'ont pas le temps de suivre les marchés peuvent, avec la gestion « déléguée », laisser le volant à un professionnel. « *Les épargnants qui n'ont pas beaucoup d'appétence pour la Bourse mais qui souhaitent profiter de ses performances peuvent ainsi se laisser porter* », vante Nadège Zach, responsable de l'épargne à la Banque privée européenne (BPE).

Cette délégation n'est plus l'apanage des grandes fortunes : aujourd'hui, il suffit de quelques dizaines d'euros pour souscrire des parts de sicav « profilées » qui offrent cette gestion « clés en main ». Trois à quatre « profils » sont proposés, allant de la prudence (une faible exposition aux actions) au dynamisme (60 à 80 % d'actions au moins).

Les résultats ne sont cependant pas toujours au rendez-vous : selon Europerformance, les profils prudents ont progressé en moyenne de 0,2 % depuis un an (au 4 avril), les équilibrés ont perdu 6,5 % et les offensifs ont abandonné près de 12 %. La gestion profilée n'est donc pas un vaccin contre la crise, même si les résultats sont meilleurs sur cinq ans (55 % de hausse pour les offensifs, 35 % pour les équilibrés, 19 % seulement pour les prudents).

Ces profils souffrent en fait d'un défaut : leur gestion est contrainte par l'obligation qu'ils se fixent de détenir en permanence une part d'actions. Dans les fonds « équilibrés », les actions représentent ainsi 30 à 40 % du portefeuille, même si le gérant ne croit pas à une hausse de la Bourse. C'est pesant quand les marchés broient du noir...

100 000 euros pour une vraie gestion personnelle.

Pour accéder à une gestion plus libre et plus réactive, mieux vaut se tourner vers la gestion sous mandat. Le portefeuille est confié à un gérant qui, théoriquement, effectue une gestion personnalisée. *« La palette de produits financiers utilisés par la gestion sous mandat est bien plus large que celle des fonds profilés et le pilotage est plus réactif »*, observe Nadège Zach.

Ce type de service n'est cependant pas à la portée de tous : il faut investir de 50 000 à 100 000 euros pour y accéder. *« Attention », prévient Patrick Ganansia, président d'Initiatives financières, car, dans beaucoup de grands établissements, cette gestion est industrialisée et n'a plus rien de personnel.* » Et pour cause, les banques et établissements financiers ont défini des portefeuilles types censés s'adapter à tous les besoins. On est donc loin du mandat de grand-papa, qui indiquait ses valeurs préférées, et celles sur lesquelles il ne voulait pas mettre un centime. Désormais, plus de place aux états d'âme ! D'ailleurs, une bonne partie des mandats est gérée au travers de sicav et fonds communs de placement, et non avec des titres vifs (actions ou obligations en direct).

Ces délégations de gestion sont proposées dans les comptes titres, dans les plans d'épargne en actions (pour une gestion à dominante boursière), mais c'est dans l'assurance-vie qu'elles prennent le plus d'ampleur. Elles permettent alors, dans les contrats qui renferment une large palette de supports, de tenter d'optimiser la gestion en confiant la répartition d'origine et les arbitrages (passer d'un fonds à un autre) à une société de gestion spécialisée. Les épargnants doivent être attentifs à ne pas souscrire une gestion au rabais : elle est parfois gratuite, mais, dans ce cas, on y trouve essentiellement des fonds promus par le gestionnaire du mandat...

En général, la gestion sous mandat coûte environ 1 % du capital chaque année ; somme à laquelle il faut ajouter le coût des arbitrages. Une dépense qui ne se justifie que si le gérant fait mieux que la moyenne, avec une prise de risque limitée. Avant de signer avec un établissement, il faut donc prendre le temps de lire les comptes rendus de gestion et analyser les performances passées au regard des risques pris. Finalement, choisir un bon délégué, c'est presque aussi compliqué que choisir un bon fonds...

LA GESTION « ACCOMPAGNEE »

Entre la gestion individuelle et la gestion sous mandat, il existe une troisième voie avec la gestion « accompagnée » ou « conseillée », pratiquée dans de petits établissements et chez des conseillers en gestion de patrimoine. Avec elle, l'épargnant prends ses décisions lui-même, mais il dispose d'un interlocuteur pour lui suggérer les fonds qui méritent le détour et ceux qu'il vaut mieux oublier. *« C'est la meilleure solution pour l'investisseur, car il a toujours pleinement conscience des positions qu'il prend, mais sans pour autant être seul à l'heure des choix »*, plaide Patrick Ganansia.